Ontario French Language Services Commission

1988 • 1989 ANNUAL REPORT

ISSN NUMBER 0835-9415
February 1990

Ontario French Language Services Commission

1988 • 1989 ANNUAL REPORT

Ontario

90-06326/1

The Speaker of the
Legislative Assembly of Ontario
Queen's Park

Mr. Speaker,

It is an honour to present to you the final report of the Ontario French Language Services Commission, in keeping with subsection 15 (7) of the French Language Services Act, 1986.

This report documents the activities of the Commission during the fiscal year 1988-89, and the eight months ending November 19, 1989, this date marking the conclusion of a legislated three-year mandate.

Yours respectfully,

Gérard Raymond

Gérard J.M. Raymond,
Chairman

November, 1989

Table of Contents

Foreword 1

The Ontario French Language Services Act, 1986 2

The Ontario French Language Services Commission: 3

- Mandate 3
- Members 3
- Acknowledgements 6

Activities, 1988 to 1989 7

Corporate Accomplishments 12

The Next Stage 17

A Mandate Ends, A Task Continues 19

A Look Ahead 21

Conclusion 24

Expenditures 25

Ontario

Ontario French Language Services Commission
Mowat Block, 4th Floor, Queen's Park
Toronto, Ontario, M7A 1C2
(416) 965-0098
1-800-387-1409

Foreword

November 19, 1989, marks an historic date in Ontario. On this day, the guarantees of the *French Language Services Act, 1986*, come into force. Access to provincial government services in French now becomes a right in government head offices and designated parts of the province. As a result of this legislation, the French-speaking population is able to use French in its day-to-day dealings with the Ontario government.

For the Ontario French Language Services Commission, a three-year mandate expires with the coming into force of the Act. This annual report documents the Commission's final twenty months of operation, ending in November, 1989.

In its initial two chapters, the report summarizes key aspects of the Act, also outlining the structure, mandate and membership of the Commission. Then, the principal activities of the Commission during the reporting period are described in the "Activities, 1988 to 1989" segment.

Some provincial government initiatives in the provision of French language services, which do not necessarily fall within the purview of the Act, are detailed in the chapter entitled "Corporate Accomplishments".

The implementation of the Act has given rise to a number of activities that will need to be pursued in the future within the Ontario government. These processes are examined in the section, "The Next Stage".

The Commission's views on the type of administrative mechanism that could facilitate the ongoing administration of the Act are described in the section "A Mandate Ends, A Task Continues."

The Commission's outlook on the broader perspective of French language services in Ontario in the years to come is expressed in the chapter "A Look Ahead".

Ontario

The Ontario French Language Services Act, 1986

On November 18, 1986, the Legislative Assembly of Ontario adopted the *French Language Services Act, 1986*. This Act, in its preamble, recognizes the contribution of the French-speaking community to the growth and development of Ontario. Addressing the linguistic rights of the province's French-speaking population, it entitles this community to provincial government services in French in twenty-two designated areas of the province, starting November 19, 1989.

Under the terms of the Act, all Ontario government ministries are required to provide French language services in their head offices, as well as in offices located in or serving a designated area. The Act also applies to numerous government agencies, such as TVOntario and the Ontario Arts Council. They, too, must offer their services in French. Non-profit corporations that provide a service to the public and are provincially funded may be designated under the Act. When designated, such organizations must provide their services in French also.

While the Act does not include municipal services, it does allow municipal councils the option of passing a by-law in order to operate in English and French, and provide services in both languages.

In the Legislative Assembly, legislation will be adopted in both English and French, starting in 1991. By 1992, the Attorney General of Ontario will have presented French translations of the public general statutes of Ontario for enactment, along with those additional regulations deemed appropriate to make available in French.

Although adopted in 1986, the Act allowed a three-year implementation period to enable ministries and government agencies to plan and develop their services.

The Ontario French Language Services Commission

Mandate

The Act also created the Ontario French Language Services Commission. instituted for the three years between the enactment of the legislation and the coming into force of its guarantees, the Commission was empowered to review and make recommendations on the implementation of the Act. Reporting to the Minister Responsible for Francophone Affairs, the Commission examined the availability and quality of French language services, along with government plans for their improvement and expansion.

Members

The Ontario French Language Services Commission consisted of a full-time chairman appointed by the Lieutenant Governor in Council; four part-time members also appointed by the Lieutenant Governor in Council, and the senior official of the Office of Francophone Affairs, a non-voting member.

Ontario

Gérard J. M. Raymond (Chairman)

A native of Verner, Ontario, Mr. Raymond was a superintendent of French language schools for the Niagara South Board of Education before joining the Ministry of Education in 1974 as Chairman of the Council for French Language Schools. After three years as Assistant Deputy Minister responsible for Franco-Ontarian education, Mr. Raymond went on to serve as Deputy Minister in five ministries - Resource Development, Environment, Health, Government Services, and the Civil Service Commission. Mr. Raymond was appointed to the Ontario French Language Services Commission in June, 1988.

Marc-Yvain Giroux

Mr. Giroux, a resident of Welland, Ontario, has had a distinguished career in the field of education. He retired from his position of Superintendent of French language schools, and English language elementary schools of Welland for the Niagara South Board of Education in June, 1988. He has served on the Board of Governors of the Ontario Institute for Studies in Education and TVOntario, as well as in many community organizations, including Club Richelieu and La Semaine canadienne-française de Welland.

Marcel-André Sauvé

Following the untimely death of Commission member Jean-François Aubé, the Prernier of Ontario announced the appointment of a new member to the Commission in January, 1989. Marcel-André Sauvé is a resident of North Bay, where he has served as Executive Director of the cultural centre Les Compagnons since 1984. Active in numerous cultural and artistic organizations throughout the province, Mr. Sauvé served as President of the Assemblée des centres culturels de l'Ontario from 1984 to 1987. He has studied at the University of Ottawa and Brock University, and holds degrees in Education and Social Communications.

Marie-P. Poulin

A native of Sudbury, Mrs. Poulin is Secretary-General of the Canadian Broadcasting Corporation and its Administrative Council, based in Ottawa. She has served as President of the Management Committee of CBC Enterprises, and as Associate Vice-President of Regional Broadcasting for the corporation. A founding director of CBC Radio's CBON station in Sudbury, she has served on the governing boards of numerous agencies, including Arts Court, Regroupement des gens d'affaires (Ottawa), and the Cercle canadien de Toronto. She also serves on the board of the new French language college for Eastern Ontario, La Cité collégiale.

Pat Webster

One of the founders, first National Chairman, and past Ontario Director of Canadian Parents for French, Pat Webster is a native of Richmond, Virginia. She currently serves as Chairman of the Board of Directors of The Society for Educational Visits and Exchanges in Canada, is a member of the Board of Governors of York University in Toronto, and a past member of the Board of Directors of the Toronto French School, and the Cercle canadien de Toronto.

Rémy M. Beauregard

The Executive Director of the Office of Francophone Affairs since 1986, Mr. Beauregard has held the positions of Executive Secretary of the Association canadienne-française de l'Ontario, Assistant Regional Director for the Ontario Region of the Secretary of State of Canada, and Executive Director of an adult rehabilitation centre.

Ontario

Acknowledgements

During its three-year term, the Ontario French Language Services Commission received valued support from a number of groups and individuals.

In particular, the Commission wishes to express its gratitude to and acknowledge the co-operation, dedication, and assistance of the two Ministers Responsible for Francophone Affairs under whom it served, the Honourable Bernard Grandmaître, and the Honourable Charles Beer; the first Commission Chairman, Gérard Bertrand; the dedicated professional, administrative and clerical staff of the Commission; the Office of Francophone Affairs; the deputy ministers and senior officials of the Province of Ontario and the French language services coordinators of government ministries and agencies; the provincial and regional chapters of ACFO (Association canadienne-française de l'Ontario) and its affiliated organizations for assistance provided on behalf of the francophone community of Ontario; Canadian Parents for French; and the many community groups and individual citizens who gave of their time and abilities to participate in the implementation of this legislation.

Activities, 1988 to 1989

Implementation Plans

During the three-year phase-in period granted by the Act, plans were developed by Ontario ministries and government agencies for the implementation of French language services required by November, 1989. These implementation plans were carried out by the ministries under the general direction of their deputy ministers, and the collaboration of French language services coordinators.

An implementation plan represents a ministry's commitment to offer French language services. It addresses the most effective means of providing these services, while at the same time taking into account regional, physical, and operational considerations. Particular attention is paid to human resources planning.

Before being directed to the Commission for approval, implementation plans were reviewed by the Office of Francophone Affairs. On this basis, the Commission approved the plans of 29 ministries and their numerous agencies, as well as eight secretariats and large agencies, such as Ontario Hydro and the Liquor Control Board of Ontario. In some cases, conditions for approval were imposed.

In other instances, shortages of technically and linguistically qualified human resources were identified. Short-term interim measures were consequently devised to fill service gaps until the appropriate human resources are put in place.

Compliance Plans

In a limited number of circumstances, legitimate logistical constraints made it impossible for some ministries to put the full range of their French language services in place by the November, 1989 deadline.

The ministries affected were then required to submit compliance plans detailing the phasing-in of the remaining services. Such plans span a three-year period, and are allowed under the Act where circumstances make it reasonable and necessary.

The Commission reviewed and approved, on the recommendations of the Office of Francophone Affairs, compliance plans for specific services, among them interpretive signage at the Royal Ontario Museum and the Ontario Science Centre, and leaflets produced by a voluntary organization at Algonquin Park.

Ontario

Guidelines

The need to develop corporate guidelines was identified during the implementation planning process. These guidelines were developed to govern a number of key procedures affecting various sectors of government activity. Guidelines were produced on the preparation of regulations stemming from the Act, the production of publications in French, the use of French in administrative tribunals, the provision of French language services in law enforcement activities, and the auditing of French language services after the legislated guarantees come into force. These guidelines were developed by the Office of Francophone Affairs and approved by the Commission.

Multiple Offices

Under the Act, in cases in which a service is available from more than one office, one of these offices may be designated to provide services in French. The Commission granted approval for the designation of such government offices in the Ministries of Community and Social Services, Correctional Services, Revenue, Skills Development, and Transportation. In most cases, these services are located in Metropolitan Toronto or adjacent designated areas. Approval was also granted for the designation of 114 LCBO stores out of the 251 located in designated areas.

Exemptions

Provision was made in the Act for the exemption of services in certain circumstances. Although in most cases interim measures and compliance plans were developed to avoid recourse to this measure, some ministries felt an exemption was unavoidable.

Two requests for exemption were received by the Commission, one for road signage on highways within certain areas in Metropolitan Toronto, Hamilton, and Mississauga, and the other for certain government publications of a scientific or technical nature.

The Commission analyzed the public comments received in response to the publication of the two requests. It also took into account the recommendations made by the Ministry of Transportation, the Management Board Secretariat, and the Office of Francophone Affairs. In the first instance, the Ministry of Transportation has undertaken to provide French language signage at critical junctions on Highways 400, 401, 403, 404, and the Queen

Elizabeth Way and to prepare a report outlining operational options. In the latter instance, an interministerial committee has been established to supervise the use of this exemption. Management Board has also issued corporate guidelines to be adhered to by all ministries and affected agencies. The two exemptions were granted by Cabinet and are effective until November, 1992.

Proactive Delivery

In the Commission's view, the promotion of services in French is as important as their provision. To ensure that these services are actively promoted and that the community is aware of their existence, the Commission felt strongly that ministries and government agencies needed to prepare communications plans. These describe how the ministries will inform their French-speaking clients of the availability and location of French language services.

Responding to the need for government employees to understand how the Act affects them, several ministries conducted training sessions for their staff and produced internal newsletters. These initiatives have enabled those providing services, as well as those less directly involved, to become familiar with the provisions of the Act and its implementation within the ministries.

Designation

French language services described by the Act extend beyond those delivered directly by the ministries and their agencies. The Act allows for the designation of non-profit corporations providing services to the public and subsidized by the provincial government. These are called transfer payment agencies, and include hospitals, nursing homes, children's aid societies, daycare centres, homes for the disabled, and rehabilitation facilities. In many instances, these facilities provide essential services.

Designation may apply to some or all of the agencies' services. It implies a clear indication to the French-speaking community that the agency is committed to responding to its needs by providing French language services on an ongoing basis.

The Commission, charged with making recommendations on designations, developed conditions for the process. In order for designation to be recommended, services must be permanent, adequate, and accessible.

Effective representation by individuals who understand the needs of the French-speaking population and are capable of representing its interests must be included on boards of directors, committees, and in management. Finally, by-laws or policies must indicate responsibility and accountability for the services.

Four ministries are involved in the designation process of such agencies: Health, Community and Social Services, Correctional Services, and Attorney General. They have been developing five-year plans for the designation of the transfer payment agencies they fund. These plans address the type of service, its location, its catchment area, its significance to the French-speaking population, and the time-frame within which full or partial designation can be achieved.

In the Commission's view, the full impact of the Act will not be felt until the services of these transfer payment agencies are available in French. As specified in Section 11 of the Act, the government is to establish a program to encourage these non-profit corporations to consent to their designation. This program should facilitate dialogue between ministries and transfer payment agencies interested in being designated.

The Ministries of Health and Community and Social Services also established community advisory committees to counsel them, thus providing a means of obtaining community input into the process.

Designation is a particularly complex process, requiring considerable planning and coordination. Consequently, it will take place over a number of years to come.

Community Relations

In order to maintain its links with the community, the Commission continued to meet with community groups. Presentations were made to regional and provincial chapters of ACFO, the Franco-Ontarian Foundation, French-speaking superintendents of education, principals and teachers in training, the Ottawa-Carleton Social Planning Council, and the Association of Municipalities of Ontario, among others. The Commission also participated in numerous community events, such as forums and conferences, throughout the province.

Standing Committee on Government Agencies

In March and August 1989, the Chairman appeared before the Legislative Assembly's Standing Committee on Government Agencies. Discussion centred on the Commission's role, views, activities and progress in the implementation of the *French Language Services Act*, 1986 and on the provisions of the Act as they apply to the dissolution of the Commission at the end of its three-year mandate.

Ontario

Corporate Accomplishments

The *French Language Services Act, 1986*, sets out in its preamble a recognition of the culture of the French-speaking people of Ontario. Viewed as the spirit of the Act, it reflects the will of the Legislative Assembly to provide services to francophones, and to foster the preservation and growth of Ontario's French-speaking community for generations to come.

Since 1986, many positive government initiatives have flowed from a will to respond to the spirit of the legislation.

Education and Related Areas

For Ontario's French-speaking population, the education sector has traditionally been a key domain for community development. In recent years, a great deal has been done to address the need for expanded French language education programs.

These initiatives have been directed towards the French-speaking community in an effort to redress historical inequities. Twice as many francophones as anglophones have less than a ninth grade education, resulting in a higher rate of functional illiteracy among the francophone community of Ontario. The resultant socio-economic impact has placed the community at a disadvantage. However, important strides have been made in education, particularly during the past three years. Throughout the entire sector, this record of achievement has touched many specific programs and services.

Of paramount significance in the post-secondary sector, is a new college of applied arts and technology, La Cité collégiale. Serving the francophone community of Eastern Ontario, it is the first French language college in the province. This new facility will provide post-secondary education for some 2,000 students, training young professionals in an environment that will promote community development and participation. It will also offer a variety of continuing education credit and non-credit courses, as well as apprenticeship programs.

Indeed, the Commission, in August, 1988, recommended that such a facility be created in this region, and further recommended the establishment of a multi-campus open college serving the French-speaking populations of the North and Northwest. For Central and Southern Ontario, the Commission recommended that a variety of options be developed.

The establishment of this facility is a major initiative in education, an accomplishment with many positive ramifications. The need for developing French language university-level programs was also addressed.

The Commission conducted a study on the financing of French language university programs and services. Six universities in Ontario were involved: the University of Ottawa, Laurentian University, the University of Sudbury, St. Paul University in Ottawa, The University College of Hearst and Glendon College at York University.

Additional funding for French language education at the post-secondary level has also helped the francophone community begin to address one of the greatest challenges it must meet to safeguard its heritage. Only half as many francophones as non-francophones pursue post-secondary education. This statistic often translates into a socio-economic handicap for francophones. In setting a course to reverse this trend, the government has made significant progress.

The Ministry of Colleges and Universities has undertaken a program directed at this very area. "Éduc-Action" is designed to encourage members of the French-speaking community to pursue post-secondary education. The program incorporates community participation in planning how to promote post-secondary education at the regional level.

One institution offering a specialized French language post-secondary program saw significant enhancement. The expansion of the Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred with funding from the Ministry of Agriculture and Food, has enabled this French language agricultural college to improve several key aspects of its program, broadening its range of services to young agriculturalists.

However, not all growth has been within the walls of existing institutions.

A program of post-secondary distance education has been developed for northern communities. The Forma-Distance program has united French-speaking professors and administrators in the study of distance education methodologies. Its aim is to provide post-secondary education in a format appropriate to recipients living in remote areas of the province.

Important initiatives have also been undertaken for community education, particularly in the area of illiteracy. Conferences held by the Ministry of Skills Development on literacy and the Futures program for francophones addressed the area of skills development.

Achievements in education have occurred at all levels of study. In Toronto and Ottawa-Carleton, homogeneous French language school boards have been set up. Such school boards are the first in Ontario, and give francophone residents governing authority over French language programs and services designed to meet their own educational needs.

French language education committees have been established in other school boards throughout the province, and are mandated to govern francophone education interests at the administration level.

Child Care Initiatives

The need for French language services for a much younger generation was also addressed. Daycare, offered in English to francophone children, can be the first forum for assimilation, a phenomenon whereby francophones abandon their language and culture.

Initiatives have been undertaken for French language daycare services by the Ministry of Community and Social Services, ACFO, and the Ottawa-Carleton Social Planning Council.

The Commission, too, made a number of recommendations on the subject. They pertained to identifying francophones as a target group in the allocation of resources, establishing French language centres in French language schools, increasing the number of places in early childhood education programs, and facilitating the creation of daycare centres at the municipal level.

By addressing the linguistic and cultural needs of the very young, these initiatives will contribute to alleviating assimilation at its very source.

Medical-Social Community Centre

Medical and social services for francophones have also been expanded. In Toronto, the establishment of a medical and social services centre for the delivery of these services in French has been a significant achievement. The newly-established facility proposes to offer a broad range of services, from general medical attention, to mental health counselling. In funding such an agency, the Ministry of Health, in conjunction with the Ministry of Community and Social Services, has given access to services in a fundamental area for French-speaking residents.

Justice

In the field of justice, the Attorney General introduced amendments to the Courts of Justice Act. The bill provides a statutory guarantee of the right to a bilingual trial judge in all courts. It will also extend the right to a bilingual judge for pre-trial hearings and will permit French-speaking litigants to file documents in French in certain districts.

Other important initiatives were taken in the justice sector, such as the announcement of the construction of a treatment centre for francophone offenders, by the Ministry of Correctional Services. The centre will be situated at the Ottawa-Carleton Detention Centre.

In both judicial and rehabilitation services, significant progress has been made.

Ontario

Public Service Staff Development

The Ontario Human Resources Secretariat has been most active in developing human resources for the delivery of French language services. In the Secretariat, the establishment of the French Language Training and Evaluation Centre has ensured that Ontario public service staff will be able to participate fully in the implementation of the Act by developing their French language skills.

A new recruitment strategy enables ministries and their agencies to tap the resources of the one million Ontarians proficient in French. The Secretariat and the ministries continue their concerted efforts to address the shortage of French-speaking professionals needed to implement French language services, and are developing long-term strategies extending beyond November, 1989.

Bell Canada Expands French Services

French language service improvements have also been noted in other areas. In the private sector, which is not governed by the provisions of the Act, Bell Canada announced new French language services to be phased in starting in 1990. In the Commission's view, this is a highly laudable initiative that other corporations could emulate.

The Next Stage

The Commission was heartened by many positive achievements during the implementation of the Act. Although the French language services guaranteed by the legislation are now in place, a great deal of work has yet to be done. The three-year implementation period has been but a beginning.

The ministries have completed planning their French language services and have put their plans into effect. They must now ensure that the services currently in place remain of adequate quality and availability throughout the designated areas of the province.

The Act makes deputy ministers accountable for the quality of a ministry's services. Careful and attentive monitoring of these services, on both ministry and corporate levels, will ensure that ministries continue to meet the requirements of the Act and respond to the needs of their French-speaking clientele. This process will be aided by complaints mechanisms now being refined. Complaints can serve as a useful tool in identifying weak areas in service delivery and in determining remedial courses of action.

Where ministries have resorted to interim, or temporary measures, French language services coordinators, managers of affected services, and deputy ministers will need to pay special attention to these short-term solutions. Adopted due to shortages of French-speaking personnel, interim measures are to be replaced by permanent service programs as soon as the human resources become available. In a similar vein, coordinators, managers, and deputy ministers will need to ensure that compliance plans are being implemented as approved.

To replace interim measures and compliance plans with permanently established French language services, human resources plans must be carefully executed. Every effort must be made to ensure that the filling and maintenance of designated positions is monitored, and that any resultant changes in staffing policies are justified.

Continuing efforts must be made to provide employees with French language training, allowing staff at all levels to take part in the delivery of French language services. To avoid future shortages of human resources, concerted efforts on the part of ministries must be directed at recruitment.

Ontario

Exemptions, which were granted for only three years, will need to be re-evaluated to determine whether they are still warranted. Their application will need to be monitored to ensure that consistent compliance with the Act and its regulations is maintained.

In all its efforts to provide for quality French language services, the government must bear in mind the spirit of the *French Language Services Act, 1986*. In order for the community to benefit from newly legislated guarantees, efforts must be made to provide more than the minimum requirements in service. In some instances, agencies located outside of designated areas, but providing unique services to the population of Ontario as a whole, such as provincial parks, should be considered as candidates for service expansion.

The designation of agencies will undoubtedly remain of paramount and continued importance. The ministries, for their part, will need to continue pursuing their efforts to ensure that the services offered by their transfer payment agencies reach the French-speaking population. The community advisory committees established to provide community input into this process must continue to facilitate appropriate planning and delivery. For its part, the community must make every effort to seek opportunities to participate in this process. The government, which under the legislation is to establish a program to encourage the designation of agencies, will need to demonstrate its commitment to further implementation of the Act.

A Mandate Ends, A Task Continues

As the three-year mandate of the Commission is brought to a close, its members note that the work of the initial implementation years has not yet been fully completed. Legitimate constraints, documented earlier in this report, have given rise to several ongoing administrative processes.

Under the terms of the Act, the responsibilities of the Commission are to be transferred to the Office of Francophone Affairs. In order to enable the Office to fulfill its broadened mandate, the Commission has recommended it be invested with increased authority and autonomy.

In the Commission's view, it will be important to ensure community participation in the process of continued implementation. To achieve this end, it believes that the Minister Responsible for Francophone Affairs would be well served in retaining an organization to act as a forum for discussion of future initiatives.

The Commission adopted a number of principles upon which it believes any new structure should be based: community participation; representation of the target population; credibility within and outside the government; objectivity vis-à-vis the issues; public access to the organization; and precision and clarity of its objectives and mandates.

The Commission unanimously recommended the creation of an advisory body to address the continuation of the implementation process, and develop strategies for the French language services program in keeping with the preamble of the Act.

The Commission proposed that the body be comprised of a chairman, representatives of the main fields of government directly affecting the francophone community, namely health, social services, education, justice, economy, and culture and recreation, two or three civil servants of deputy minister rank, and representatives of ministry French language advisory committees.

It further recommended that the body be supported by the infrastructure of the Office of Francophone Affairs, retaining consulting and other services as needed from a budget allocated for this purpose. It should report to the Minister Responsible for Francophone Affairs, and submit an annual report to the Minister.

Ontario

The Commission also suggested the organization serve for a three-year term. After this period, when the Act has been in effect for three years and the community has had the chance to use the services, the government, in the Commission's view, will be in a better position to determine whether another mechanism would be more appropriate for the situation.

A Look Ahead

In the approaching new decade, French language services recipients and providers must continue to work together in order to achieve their shared goals for the growth and development of the French-speaking community, its culture, and its cultural institutions. Community input will continue to be an essential component of continued and expanded service implementation.

In order to safeguard the enrichment and growth of the francophone society within Ontario, the province must build upon the foundations laid by this legislation. It must actively promote the culture of this French-speaking population, proactively serve the francophone community, and ensure that French language services are maintained, and expanded, at all levels. Ontario has begun to serve this process well by implementing its new language legislation. It must be recognized, however, that implementation extends into the years ahead.

The language service needs of French-speaking Ontarians must be recognized as ongoing, and the commitment to meet these needs must extend beyond November, 1989, if the French-speaking community is to derive the rights granted to it in the Act. The enthusiasm generated during the tenure of the Commission must be maintained and new steps taken to ensure the survival of the culture for generations to come.

At the same time, the growth and development of Ontario's French-speaking community must come from within that community. The representation of the francophone community at the governing levels of the institutions and agencies providing it services must be maintained and improved. Above all, community members must be encouraged to use the services as they are put in place.

Adequate French language daycare spaces will ensure Ontario's daycare system provides a venue for the protection and preservation of the francophone heritage. To that end, the ministries must aggressively pursue the initiatives already started to address the pressing needs of the francophone community.

The Commission is gratified by the establishment of French language school boards in Ottawa-Carleton and Toronto, and encourages the creation of such boards in other parts of the province.

Ontario

Literacy programs must continue to address the socio-economic disadvantages of Ontario's francophone community, not only to promote individual upgrading of skills, but also to foster continuing community development in general.

At the post-secondary level, French language college and university programs must be enhanced and increased. As the new French language college for Eastern Ontario prepares to open its doors in the fall of 1990, plans must be formulated to serve the North and South.

With regard to education at the university level, the Commission believes that it will be crucial to establish a full gamut of programs and services in French. As Ontario works towards this goal, two theses have emerged. Some favour the creation of a new institution grouping all existing and new programs in French. Others prefer the designation of services already in place or to be established. The resolution of this matter will have a considerable impact on the French-speaking community in Ontario for generations to come. As this is a critical area, the Commission believes that a special commission should be established to analyze the needs for program development and consider the options presented.

In the Commission's view, the community has greatly benefitted from the new broadcast communications services provided by La chaîne française of TVOntario. The service has taken its place as a positive and very effective communications tool, reaching into classrooms as well as homes, and promoting community development. In planning for the growth and expansion of this vital community forum, the need for long-term funding and adequate access to the televised service must be addressed.

The availability of French language medical and social services has improved in recent years. The establishment of a medical and social services clinic in Toronto must be but a first step. Similar initiatives must be undertaken throughout the designated areas, in order that French language services be provided in this critical domain.

In the coming years, there is a need to take into consideration the needs of the French-speaking population in service delivery at the municipal level. Sufficient time must be set aside for planning and implementing the partnership between the municipalities and the provincial government in the management of services directly funded by the province. Essential services affecting key areas of community life should receive special attention.

To ensure that the province will be able to deliver its services in accordance with the Act, human resources initiatives must be actively pursued.

In the years ahead, attention must also be paid to the changing patterns of Ontario's population, and the need to accordingly designate new areas for French language services must be fulfilled.

The coming decade is certain to bring new challenges in the field of French language services. These challenges can be met on the firm foundations of a positive beginning.

Ontario

Conclusion

The preamble of the *French Language Services Act, 1986,* states that the "Legislative Assembly recognizes the contribution of the cultural heritage of the French-speaking population and wishes to preserve it for future generations...".

The opportunity to facilitate this historic process has been deeply felt as an honour, by each of the Commission members. Very significant progress, in keeping with both the letter and the spirit of this new law has been made.

By offering more than the strict minimum required by the Act, the Ontario Government will entitle its French-speaking citizens to the full benefits of this legislation.By continuing to engage and involve the francophone community, the province will ensure that its service is both relevant and appropriate to that community. Ontario can then truly build a strong and vibrant future for its French-speaking minority.

A new era began for Ontario's francophones in November, 1986. The end of the Commission's mandate in November, 1989, is but a continuation of this new era.

Expenditures

1988-89

At the end of the fiscal year, on March 31, 1989, expenditures were as follows:

Salaries	$ 306,714
Employee benefits	25,229
Transportation and Communications	38,384
Services	183,573
Supplies and Equipment	11,173
Total Expenditures	$ 565,073

1989-90

As of September 30, 1989, expenditures were as follows:

Salaries	$ 152,089
Employee benefits	20,727
Transportation and Communications	9,930
Services	36,432
Supplies and equipment	1,754
Total Expenditures	$ 220,932

Ontario

La Commission des services en français de l'Ontario

1988 • 1989
RAPPORT ANNUEL

Numéro ISSN 0835-9415
Février 1990

La Commission des services en français de l'Ontario

1988 • 1989
RAPPORT ANNUEL

Monsieur le Président de
l'Assemblée législative de
l'Ontario, Queen's Park

Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe 15 (7) de la *Loi de 1986 sur les services en français*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission des services en français de l'Ontario.

Ce rapport fait état des activités de la Commission pour l'exercice financier 1988-1989, ainsi que pour les huit mois subséquents jusqu'au 19 novembre 1989, date à laquelle prenait fin notre mandat de trois ans, en vertu de la Loi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Gérard J. M. Raymond

Novembre 1989

Table des matières

Avant-propos 1

La Loi sur les services en français de l'Ontario 2

La Commission des services en français de l'Ontario 2

- Mandat 2
- Les membres 6
- Remerciements 6

Activités de 1988 à 1989 7

Principales réalisations 13

La prochaine étape 18

Un mandat se termine, mais la tâche continue 20

Un regard vers l'avenir 22

Conclusion 25

Etats des dépenses 26

Ontario

Commission des services en français de l'Ontario
Édifice Mowat, 4e étage, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1C2
(416) 965-0988
1-800-387-1409

Avant-propos

Le 19 novembre 1989 est une date historique pour l'Ontario. Ce jour marque l'entrée en vigueur des garanties de la *Loi de 1986 sur les services en français*. L'accès aux services en français du gouvernement provincial est dorénavant un droit reconnu dans les bureaux centraux des ministères, ainsi que dans les régions désignées de la province. Grâce à cette loi, la population francophone peut s'adresser en français lorsqu'elle fait affaire au jour le jour avec le gouvernement de l'Ontario.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi, le mandat de trois ans de la Commission des services en français de l'Ontario arrive à échéance. Le présent rapport annuel fait état des vingt derniers mois de travail de la Commission jusqu'en novembre 1989.

Les deux premiers chapitres du rapport résument les points importants de la Loi et donnent un aperçu de la structure, du mandat et des membres de la Commission. La section suivante, "Activités de 1988 à 1989", décrit les principales activités de la Commission pendant la période visée par ce rapport.

Ensuite, le chapitre intitulé "Principales réalisations" énumère certaines initiatives du gouvernement provincial qui ne sont pas nécessairement du ressort de la Loi quant à la prestation de services en français.

La mise en oeuvre de la Loi a suscité bon nombre de projets qui devront être poursuivis à l'avenir au sein du gouvernement ontarien. Ces initiatives sont étudiées à la section intitulée "La prochaine étape."

Le chapitre "Un mandat se termine, mais la tâche continue" décrit les mécanismes administratifs qui, selon la Commission, pourraient faciliter le suivi de l'application de la Loi.

Sous le titre "Un regard vers l'avenir", la Commission exprime sa vision sur les perspectives à plus long terme en matière de services en français en Ontario.

Ontario

La Loi de 1986 sur les services en français

Le 18 novembre 1986, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1986 sur les services en français*. Cette Loi reconnaît, dans son préambule, la contribution de la communauté francophone à la croissance et au développement de l'Ontario. En traitant des droits linguistiques des francophones, elle garantit à cette population, à partir du 19 novembre 1989, des services en français dans vingt-deux régions désignées de la province.

En vertu de la Loi, tous les ministères du gouvernement de l'Ontario doivent fournir des services en français dans leurs bureaux centraux ainsi que dans les bureaux situés dans les régions désignées ou desservant ces régions. La Loi s'applique également à de nombreux organismes gouvernementaux tels que TVOntario et le Conseil des Arts de l'Ontario. Ils doivent eux aussi offrir leurs services en français. Les organismes à but non-lucratif qui fournissent des services au public et qui reçoivent des subventions de la province peuvent être désignés en vertu de la Loi. Une fois désignés, les organismes doivent fournir leurs services en français.

Bien que la Loi n'inclut pas les services municipaux, elle permet aux conseils municipaux d'adopter un règlement prévoyant que l'administration se fasse en français et en anglais, et que des services soient offerts dans les deux langues.

A l'Assemblée législative, les lois seront adoptées en anglais et en français dès 1991. Le Procureur général de l'Ontario aura présenté d'ici 1992, pour fins d'adoption, les lois de l'Ontario à caractère public et général, traduites en français, ainsi que tout autre règlement qu'il jugera approprié de faire traduire.

Même si elle a été adoptée en 1986, la Loi a accordé aux divers ministères et organismes gouvernementaux une période de trois ans pour planifier et mettre en place leurs services.

La Commission des services en français de l'Ontario

Le mandat

La Loi a également institué la Commission des services en français de l'Ontario. Pendant les trois années entre l'adoption de la Loi et l'entrée en vigueur de ses garanties, la Commission était autorisée à évaluer et à faire des recommandations concernant la mise en oeuvre de la Loi. La Commission, sous l'autorité du ministre délégué aux Affaires francophones, a examiné la disponibilité et la qualité des services en français, ainsi que les plans du gouvernement visant à améliorer et à accroître ces services.

Les membres

La Commission des services en français de l'Ontario était composée d'un président à temps plein nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, de quatre membres à temps partiel également nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et du fonctionnaire principal de l'Office des affaires francophones, qui n'avait pas droit de vote.

Ontario

Gérard J. M. Raymond (président)

Originaire de Verner en Ontario, Monsieur Raymond a été surintendant des écoles de langue française du Conseil d'éducation de Niagara-Sud avant de se joindre au ministère de l'Education en 1974 à titre de président du Conseil des écoles de langue française. Après s'être distingué pendant trois ans comme sous-ministre adjoint responsable de l'éducation franco-ontarienne, il a occupé le poste de sous-ministre dans cinq autres ministères - Développement des ressources, Environnement, Santé, Services gouvernementaux et la Commission de la fonction publique. Monsieur Raymond a été nommé à la Commission des services en français de l'Ontario en juin 1988.

Marc-Yvain Giroux

Résidant de Welland, en Ontario, Monsieur Giroux s'est hautement distingué dans le domaine de l'éducation. En juin 1988, il prenait sa retraite en tant que surintendant des écoles françaises et des écoles élémentaires anglaises de Welland pour le Conseil d'éducation de Niagara-Sud. Il a été membre du bureau des gouverneurs de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et de TVOntario, ainsi que de plusieurs organismes communautaires, y compris le Club Richelieu et la Semaine canadienne-française de Welland.

Marcel-André Sauvé

Suite au décès prématuré d'un membre de la Commission, Jean-François Aubé, le premier ministre de l'Ontario annonçait, en janvier 1989, la nomination d'un nouveau membre, Monsieur Marcel-André Sauvé. Ce dernier demeure à North Bay, où il occupe depuis 1984 le poste de directeur-général du centre culturel Les Compagnons. Membre actif de plusieurs organismes culturels et artistiques à travers la province, Monsieur Sauvé a été président de l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario de 1984 à 1987. Il a étudié à l'Université d'Ottawa et à l'Université Brock et est diplômé en Education et en Communications sociales.

Marie-P. Poulin

Née à Sudbury, Madame Poulin est secrétaire générale de la Société Radio-Canada et de son conseil d'administration, à Ottawa. Elle a été présidente du comité de gestion des Entreprises Radio-Canada et vice-présidente associée à la radio-télévision régionale de la Société. Directrice fondatrice de la station de radio CBON de Sudbury, elle a siégé au bureau des gouverneurs de plusieurs organismes, dont la Cour des Arts, le Regroupement des gens d'affaires (Ottawa) et le Cercle canadien de Toronto. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de La Cité collégiale, le nouveau collège d'arts appliqués et de technologie de langue française de l'est de l'Ontario.

Pat Webster

Membre fondatrice, première présidente nationale et ancienne directrice ontarienne de Canadian Parents for French, Pat Webster est originaire de Richmond, en Virginie. Actuelle présidente du conseil d'administration de la Société pour les visites et échanges éducatifs au Canada, elle est également membre du bureau des gouverneurs de l'Université York, à Toronto. Elle a déjà été membre des conseils d'administration du Cercle canadien de Toronto et du Toronto French School.

Rémy M. Beauregard

Directeur général de l'Office des affaires francophones depuis 1986, Monsieur Beauregard a été secrétaire général de l'Association canadienne-française de l'Ontario, directeur régional adjoint de la région de l'Ontario au Secrétariat d'Etat du Canada et directeur général d'un centre de réadaptation pour adultes.

Ontario

Nos remerciements

Au cours de son mandat de trois ans, la Commission des services en français de l'Ontario a reçu l'appui précieux de nombreux groupes et individus.

En particulier, la Commission désire exprimer sa gratitude et reconnaître la coopération, le dévouement et l'aide des deux ministres délégués aux Affaires francophones de qui elle a relevé, l'honorable Bernard Grandmaître et l'honorable Charles Beer; du premier président de la Commission, Gérard Bertrand; des professionnels, des administrateurs et du personnel de soutien du bureau de la Commission et de l'Office des affaires francophones; des sous-ministres et cadres supérieurs de la province de l'Ontario, ainsi que des coordonnateurs des services en français des organismes et des ministères gouvernementaux; de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) provinciale, de ses régionales et de ses organismes affiliés, pour leur collaboration au nom de la communauté francophone de l'Ontario; de Canadian Parents for French; et des nombreux groupes communautaires et individus qui, en donnant de leur temps et par leurs compétences, ont participé à la mise en oeuvre de cette Loi.

Activités de 1988 à 1989

Plans de mise en oeuvre

Au cours de la période de trois ans de mise en oeuvre accordée par la Loi, les ministères et organismes du gouvernement ont élaboré des plans afin que les services en français soient en place en novembre 1989. Ces plans de mise en oeuvre ont été exécutés par les ministères sous la direction générale des sous-ministres et avec la collaboration des coordonnateurs des services en français. Un plan de mise en oeuvre représente l'engagement d'un ministère à offrir des services en français. Ce plan aborde les moyens les plus efficaces lui permettant de fournir ces services, tout en tenant compte des considérations régionales, physiques et opérationnelles. La planification des ressources humaines fait l'objet d'une attention toute particulière.

Les plans de mise en oeuvre ont d'abord été revus par l'Office des affaires francophones, puis soumis à l'approbation de la Commission. La Commission a ainsi approuvé les plans de 29 ministères et de leurs nombreux organismes, de même que ceux de huit secrétariats et organismes importants tels Hydro Ontario et la Régie des alcools de l'Ontario. Dans certains cas, il a fallu imposer des conditions à l'approbation des plans.

Dans d'autres cas, on a relevé une pénurie de personnel qualifié sur le plan technique et linguistique. Des mesures intérimaires ont été prises à court terme afin de combler ces lacunes en attendant que le personnel compétent soit en place.

Plans de conformité

Dans un nombre limité de cas, des contraintes techniques légitimes ont empêché certains ministères de mettre en place la gamme complète de leurs services en français avant la date limite de novembre 1989.

Les ministères ainsi touchés ont dû soumettre des plans de conformité pour expliquer en détails comment les services manquants seraient offerts graduellement. Ces plans, qui s'échelonnent sur une période de trois ans, sont prévus par la Loi dans des circonstances raisonnables et nécessaires.

La Commission a examiné et approuvé, sur recommandation de l'Office des affaires francophones, les plans de conformité ayant trait à des services spécifiques, dont l'affichage didactique au Musée royal de l'Ontario et au Centre des sciences de l'Ontario, ainsi que des dépliants produits par un organisme bénévole du parc Algonquin.

Lignes directrices

En planifiant la mise en oeuvre de la Loi, il a paru nécessaire d'établir des lignes directrices pour l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Ces lignes directrices ont été développées pour orienter un certain nombre de démarches-clés touchant divers secteurs de l'activité gouvernementale.

Les lignes directrices concernent la rédaction de règlements découlant de la Loi, la production de publications en français, l'utilisation du français dans les tribunaux administratifs, la prestation de services en français dans le domaine d'application des lois et la vérification des services offerts en français après l'entrée en vigueur des garanties de la Loi. Ces lignes directrices ont été élaborées par l'Office des affaires francophones et approuvées par la Commission.

Les bureaux multiples

La Loi prévoit que là où un service est disponsible à plus d'un bureau, un de ces bureaux peut être désigné pour offrir les services en français. La Commission a donné son accord pour la désignation de tels bureaux gouvernementaux aux ministères des Services sociaux et communautaires, des Services correctionnels, du Revenu, de la Formation professionnelle et des Transports. Dans la plupart des cas, ces services sont situés dans le Grand Toronto ou dans les régions désignées environnantes. La Commission a également accepté que, parmi les 251 magasins de la Régie des alcools de l'Ontario établis dans les régions désignées, 114 soient désignés pour offrir des services en français.

Les exemptions

La Loi prévoit l'exemption de services dans des circonstances particulières. Même si, dans la plupart des cas, des solutions intérimaires et des plans de conformité ont été conçus pour éviter d'avoir recours à cette mesure, certains ministères ont jugé qu'ils ne pouvaient faire autrement.

La Commission a reçu deux demandes d'exemption: l'une pour les panneaux de signalisation sur les autoroutes dans certains secteurs du Grand Toronto, de Hamilton et de Mississauga, l'autre pour certaines publications gouvernementales de nature technique ou scientifique.

La Commission a analysé les commentaires reçus suite à la publication des deux requêtes. Elle a aussi tenu compte des recommandations du ministère des Transports, du Secrétariat du Conseil de gestion et de l'Office des affaires francophones. Dans le premier cas, le ministère des Transports a commencé à installer des panneaux en français aux carrefours importants des autoroutes 400, 401, 403, 404 et du Queen Elizabeth Way. De plus, il prépare un rapport qui décrit les solutions possibles à ce problème.

Dans le second cas, un comité interministériel a été établi en vue de superviser la mise en application de cette exemption. Le Conseil de gestion a également émis des lignes directrices générales qui devront être suivies par tous les ministères et les organismes touchés. Les deux exemptions entérinés par le Conseil des ministres demeuront en vigueur jusqu'en 1992.

L'offre active de services

Selon la Commission, la promotion des services en français est aussi importante que leur prestation. Afin de s'assurer que ces services soient amplement annoncés et que la communauté soit au courant de leur existence, la Commission a fortement encouragé les ministères et les organismes gouvernementaux à préparer des plans de communication. Ces plans décrivent la façon dont les ministères informeront leurs clients francophones de la disponibilité et de l'emplacement des services en français.

Ontario

Afin de répondre aux interrogations des fonctionnaires qui se demandent de quelle façon la Loi les touche, plusieurs ministères ont tenu des sessions de formation pour leur personnel et ont publié des bulletins internes. Ces initiatives ont permis autant à ceux qui fournissent les services qu'à ceux qui sont moins directement concernés, de se familiariser avec les dispositions de la Loi et de sa mise en oeuvre au sein des ministères.

La désignation

La portée de la Loi ne se limite pas aux services offerts directement par les ministères et leurs organismes. La Loi prévoit également que des organismes à but non lucratif, offrant des services au public et subventionnés par le gouvernement provincial, pourront être désignés pour offrir leurs services en français. Il s'agit des organismes financés par des paiements de transfert, soit les hôpitaux, les maisons de soins infirmiers, les sociétés d'aide à l'enfance, les garderies, les foyers pour handicapés et les centres de réadaptation. Dans plusieurs cas, ces centres fournissent des services essentiels.

La désignation peut s'appliquer à l'ensemble ou à une partie des services offerts par ces organismes. Cette initiative indique clairement à la communauté francophone qu'un organisme s'engage à répondre à ses besoins en fournissant des services en français de façon continue.

Comme elle était chargée de faire des recommandations en ce qui a trait à la désignation d'organismes gouvernementaux, la Commission a établi des conditions à ce sujet. Pour que la désignation soit accordée, les services offerts doivent être permanents, adéquats et accessibles. Une représentation efficace d'individus qui comprennent les besoins de la population d'expression française et sont capables de représenter ses intérêts doit faire partie de la composition des conseils d'administration, des comités et du personnel de gestion. En dernier lieu, les règlements et les politiques doivent indiquer que l'organisme est imputable et responsable de ces services.

La désignation de ces organismes gouvernementaux concerne principalement quatre ministères: la Santé, les Services sociaux et communautaires, les Services correctionnels et le Procureur général. Ces ministères

sont à élaborer des plans quinquennaux en ce qui a trait à la désignation des organismes financés par des paiements de transfert. Ces plans identifient le type de service, le lieu, l'aire de recrutement, son importance pour les francophones, ainsi que l'échéance à laquelle une partie ou la totalité des services pourront être désignés.

Selon la Commission, le plein impact de la Loi ne se fera ressentir que lorsque les services offerts par les organismes gouvernementaux seront disponibles en français. Tel que le précise l'article 11 de la Loi, le gouvernement doit mettre sur pied un programme visant à encourager les organismes à but non-lucratif à consentir à leur désignation. Ce programme devrait faciliter le dialogue entre les ministères et les organismes intéressés à être désignés.

Le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires ont mis sur pied des comités consultatifs communautaires pour les conseiller. Ils ont ainsi trouvé un moyen efficace d'obtenir la participation du public à ce processus.

La désignation est un processus complexe qui exige énormément de planification et de coordination. Par conséquent, elle se poursuivra au cours des années à venir.

Les relations communautaires

Pour maintenir ses liens avec la communauté, la Commission a continué de rencontrer des groupes communautaires. Elle a fait des présentations, entre autres, à l'ACFO provinciale et à ses régionales, à la Fondation franco-ontarienne, aux surintendants francophones en éducation, aux directeurs et enseignants en formation, au Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton et à l'Association des municipalités de l'Ontario. La Commission a également participé à de nombreux événements communautaires, tels que des colloques et des conférences, d'un bout à l'autre de la province.

Ontario

Le comité permanent des organismes gouvernementaux

En mars et en août 1989, le président s'est présenté devant le comité permanent des organismes gouvernementaux de l'Assemblée législative. Les discussions ont porté sur le rôle de la Commission, ses points de vue, ses activités, les progrès dans la mise en vigueur de la *Loi de 1986 sur les services en français* et les dispositions telles qu'elles s'appliquent à la dissolution de la Commission au terme de son mandat de trois ans.

Principales réalisations

Dans son préambule, la *Loi de 1986 sur les services en français* reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone de l'Ontario. L'esprit de la Loi reflète la volonté de l'Assemblée législative d'assurer la prestation de services aux francophones et d'encourager la sauvegarde et l'épanouissement de la communauté de langue française ontarienne pour les générations à venir.

Depuis 1986, plusieurs initiatives gouvernementales sont issues du désir de répondre à l'esprit de la Loi.

L'éducation et les domaines connexes

Traditionnellement, l'éducation a toujours été la clé du développement de la communauté francophone de l'Ontario. Au cours des dernières années, beaucoup a été fait afin de répondre à la nécessité d'un plus grand nombre de programmes éducatifs en langue française.

Ces initiatives à l'intention de la communauté francophone visaient à redresser certaines inégalités historiques. Deux fois plus de francophones que d'anglophones ont moins d'une neuvième année. C'est donc dire que le taux d'analphabétisme est plus élevé chez les francophones et qu'ils sont ainsi désavantagés au niveau socio-économique. Cependant, d'importants progrès ont été réalisés au chapitre de l'éducation, surtout au cours des trois dernières années. Ces progrès ont touché de nombreux programmes et services dans ce secteur.

La création du premier collège d'arts appliqués et de technologie de langue française en Ontario, La Cité collégiale, est d'une importance capitale dans le développement du système d'éducation postsecondaire. Ce collège desservira les francophones de l'Est de l'Ontario et accueillera près de 2 000 étudiants. La Cité collégiale, tout en assurant la formation de jeunes professionnels, favorisera le développement et la participation communautaire. Le Collège offrira toute une gamme de cours d'éducation permanente crédités et non-crédités, de même que des programmes d'apprentissage.

De fait, en août 1988, la Commission des services en français de l'Ontario recommandait la création d'une telle institution dans cette région, de même que l'établissement d'un collège à campus multiples desservant

Ontario

les populations francophones du Nord et du Nord-Ouest. Pour les régions du Centre et du Sud de la province, la Commission a recommandé l'élaboration d'autres options.

La création du collège de l'Est est une initiative majeure dans le domaine de l'éducation. Son impact sera considérable. La Commission s'est également penchée sur les besoins en matière de programmes français au niveau universitaire.

La Commission a mené une étude sur le financement des programmes universitaires et des services en langue française. Six universités ontariennes ont fait l'objet de cette étude: l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne, l'Université de Sudbury, l'Université St-Paul d'Ottawa, le Collège universitaire de Hearst et le Collège Glendon de l'Université York.

Le financement de l'éducation postsecondaire de langue française a été accru pour permettre aux francophones d'aborder un des défis majeurs qu'ils ont à relever afin de sauvegarder leur patrimoine. En effet, le nombre de francophones poursuivant des études de niveau postsecondaire est de deux fois inférieur au nombre de non-francophones. Cette statistique se traduit par un handicap socio-éco-nomique des francophones. Le gouvernement a enregistré un progrès significatif dans ce domaine en adoptant des mesures pour renverser cette tendance.

Toujours afin de combler cette lacune, le ministère des Collèges et Universités a mis sur pied le programme Éduc-Action, qui vise à encourager les membres de la communauté francophone à poursuivre leur éducation postsecondaire. Ce programme incorpore la participation de la communauté au processus de planification de la promotion de l'éducation postsecondaire au niveau régional.

Une institution d'enseignement postsecondaire spécialisée a bénéficié d'un rehaussement de ses programmes. Grâce à la participation financière du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred a pû être agrandi, ce qui lui permet d'améliorer certains aspects de sa programmation et d'accroître la gamme des services offerts aux jeunes agronomes.

Toutefois, la croissance ne se fait pas qu'à l'intérieur des murs des institutions déjà existantes. C'est ainsi qu'un programme d'éducation postsecondaire à distance a été mis sur pied dans les communautés du Nord. Ce programme, Forma-Distance,

réunit des professeurs et des administrateurs francophones qui, ensemble, étudient diverses méthodes d'éducation à distance. Le but visé est d'offrir aux gens des régions éloignées une éducation postsecondaire, et ce, de la façon la plus appropriée aux circonstances.

D'importantes initiatives ont été entreprises en matière d'éducation communautaire et, plus particulièrement, en ce qui a trait à l'alphabétisation. Le ministère de la Formation professionnelle a organisé des colloques portant sur l'alphabétisation et le programme L'Avenir, qui quant à lui, s'occupe de la formation professionnelle des jeunes francophones.

Des progrès en matière d'éducation ont été réalisés à tous les niveaux. Des conseils scolaires homogènes de langue française ont été créés à Toronto et Ottawa-Carleton. Ces conseils scolaires sont les premiers du genre en Ontario. Ils permettent aux francophones d'administrer les programmes de langue française et les services offerts de façon à répondre à leurs besoins en matière d'éducation.

Des comités d'éducation en langue française ont été créés dans d'autres conseils scolaires à travers la province. Leur mandat est de veiller aux intérêts francophones au niveau de l'administration.

Initiatives en matière de garderie

Le besoin de services en français pour les tout-petits a également été pris en considération. Des services de garderie offerts en anglais à cette jeune clientèle francophone peuvent être un premier pas vers l'assimilation, phénomène par lequel les francophones délaissent leur langue et leur culture.

Des initiatives en matière de services de garderie en langue française ont été entreprises par le ministère des Services sociaux et communautaires, l'Association canadienne-française de l'Ontario et le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton.

La Commission des services en français de l'Ontario a elle aussi soumis un certain nombre de recommandations à cet effet. Ces recommandations portent sur l'identification des francophones en tant que groupe-cible pour la répartition des ressources, la création de centres francophones dans

les écoles de langue française, l'augmentation du nombre de places disponibles au sein des programmes d'éducation des tout-petits et la façon de faciliter la création de garderies au niveau municipal.

En tenant compte des besoins linguistiques et culturels des tout-petits, ces initiatives contribueront à réduire l'assimilation à la source.

Centre médical et social

Les services médicaux et sociaux offerts aux francophones ont aussi été améliorés. A Toronto, un centre de services médicaux et sociaux a été créé et offrira des services en français. Ce nouveau centre se propose d'offrir une vaste gamme de services allant de l'attention médicale générale au counselling en santé mentale. En appuyant financièrement ce projet, le ministère de la Santé, conjointement avec le ministère des Services sociaux et communautaires, rend accessibles ces services essentiels aux résidants francophones.

Justice

Le Procureur général a proposé des amendements à la Loi sur les tribunaux judiciaires. Ces amendements comprennent une garantie statutaire qui donnerait droit à être jugé par un juge bilingue lors d'un procès, et ce, quelle que soit la Cour. Cette garantie donnera aussi droit d'être entendu par un juge bilingue lors des audiences avant le procès et permettra aux personnes francophones en litige de déposer leurs documents en français dans certains districts.

D'autres initiatives importantes ont été entreprises dans le secteur judiciaire, comme par exemple l'annonce, par le ministère des Services correctionnels, de la construction d'un centre de traitement pour les contrevenants francophones. Celui-ci sera situé au Centre de détention d'Ottawa-Carleton.

Des progrès ont également été réalisés au chapitre des services judiciaires et de réadaptation.

Formation du personnel de la fonction publique

Le Secrétariat des ressources humaines de l'Ontario a été très actif au chapitre de la formation des ressources humaines pour la prestation de services en français. Au Secrétariat, la création du Centre d'évaluation et de formation linguistiques en langue française assure aux employés de la Fonction publique qu'ils pourront participer pleinement à la mise en vigueur de la *Loi de 1986 sur les services en français* en leur permettant d'améliorer leur connaissance de la langue française.

Une nouvelle stratégie de recrutement permet aux ministères et à leurs organismes de puiser parmi les ressources d'un million d'Ontariens compétents en français. Le Secrétariat et les ministères poursuivent leurs efforts afin de remédier à la pénurie de professionnels de langue française nécessaires pour la mise en vigueur des services en français et sont à développer des stratégies à long terme allant au-delà de novembre 1989.

Bell Canada améliore ses services en français

Une amélioration des services en français peut être notée dans d'autres secteurs, mêmes ceux qui ne sont pas régis par la Loi. Dans le secteur privé par exemple, Bell Canada a annoncé de nouveaux services en français qui seront introduits en 1990. Selon la Commission, il s'agit là d'une initiative très louable que d'autres sociétés pourraient imiter.

Ontario

La prochaine étape

La Commission s'est réjouie des nombreuses réalisations positives durant la période d'entrée en vigueur de la Loi. Même si les services en français garantis par cette législation sont maintenant en place, il reste beaucoup de pain sur la planche. La période d'entrée en vigueur de la Loi, qui a duré trois ans, n'a été qu'un début.

Les ministères ont terminé la planification de leurs services en français et ont mis leurs plans en vigueur. Ils doivent maintenant s'assurer que les services qui sont présentement en place sont de bonne qualité et disponibles dans les régions désignées de la province.

Selon la Loi, les sous-ministres sont imputables de la qualité des services de leur ministère. La surveillance assidue des services aux niveaux ministériel et corporatif assure que les ministères continueront à répondre aux exigences de la Loi ainsi qu'aux besoins de la clientèle francophone. Ce processus sera appuyé par un mécanisme de réception des plaintes à être défini. Les plaintes permettront d'identifier des faiblesses dans la prestation des services offerts et de déterminer les modifications requises.

Là où les ministères ont eu recours à des mesures intérimaires ou temporaires, les coordonnateurs des services en français, les directeurs des services concernés et les sous-ministres devront leur porter une attention toute particulière. Adoptées à cause d'une pénurie de personnel de langue française, les mesures intérimaires seront remplacées par des programmes de services permanents dès que les ressources humaines seront disponibles. Dans la même veine, les coordonnateurs, les directeurs de service et les sous-ministres devront s'assurer que les plans de conformité ont été mis en oeuvre tels qu'approuvés.

Pour remplacer les mesures intérimaires et les plans de conformité par des services en français permanents, les plans de ressources humaines devront être réalisés avec soin. Toutes les mesures doivent être prises afin d'assurer que les nominations et le maintien des postes désignés soient contrôlés et que tout changement subséquent aux politiques en matière de dotation en personnel soit justifié.

Il faudra fournir un effort continu pour offrir au personnel de la formation linguistique en langue française. Ceci

permettra aux employés, quel que soit leur niveau, de participer à la prestation de services en français. Afin d'éviter des pénuries de ressources humaines dans l'avenir, les ministères devront concerter leurs efforts en matière de recrutement.

Les exemptions, qui n'étaient permises que pour trois ans, devront être réévaluées afin de déterminer si elles sont toujours justifiées. Leur application devra être surveillée de façon à s'assurer qu'elles soient conformes à la Loi et à ses règlements.

Dans tous ses efforts pour promouvoir des services en français de qualité, le gouvernement doit tenir compte de l'esprit de la *Loi de 1986 sur les services en français*. Pour que la communauté puisse bénéficier des nouvelles garanties conférées par la Loi, des efforts devront être déployés afin d'offrir plus que le minimum de services requis. Dans certains cas, les organismes situés hors des régions désignées mais qui offrent des services uniques à la population entière de l'Ontario, tels que les parcs provinciaux, devraient être considérés pour un élargissement de leurs services.

La désignation d'organismes demeurera certainement d'une importance capitale. Les ministères, de leur côté, devront poursuivre leurs efforts en vue d'assurer que les services offerts par leurs organismes financés par des paiements de transfert rejoignent la population de langue française. Les comités consultatifs communautaires établis afin de permettre à la communauté de participer à ce processus doivent continuer à faciliter une planification et une prestation appropriée des services. Pour sa part, la communauté doit déployer tous les efforts possibles afin de participer au processus. Le gouvernement, qui selon la Loi doit établir un programme visant à encourager la désignation d'organismes, devra démontrer son engagement à poursuivre la mise en oeuvre de la Loi.

Un mandat se termine, mais la tâche continue

Au moment où le mandat de trois ans de la Commission tire à sa fin, ses membres notent que le travail des premières années de mise en oeuvre n'est pas encore complété. Des contraintes légitimes, telles que décrites auparavant dans ce rapport, ont donné lieu à des processus administratifs continus.

Selon les termes de la Loi, les responsabilités de la Commission seront passées à l'Office des affaires francophones. La Commission a recommandé que l'Office ait une autorité et une autonomie accrues afin de lui permettre de remplir son nouveau mandat. Selon la Commission, il est important que la communauté puisse participer au processus de mise en oeuvre continue. A cette fin, elle croit que le ministre délégué aux Affaires francophones serait bien servi s'il maintenait en place un organisme qui serait une tribune permettant de discuter d'initiatives futures.

La Commission a adopté un certain nombre de principes qui, croit-elle, devraient servir de base à toute nouvelle structure: la participation de la communauté, la représentation de la population-cible, la crédibilité à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, l'objectivité face aux dossiers, l'accès du public à l'organisme et la précision et la clarté de ses objectifs et mandats.

La Commission a recommandé, à l'unanimité, la création d'un organisme consultatif qui verrait à la continuité du processus de mise en oeuvre et à développer des stratégies pour les programmes de services en français, et ce, conformément au préambule de la Loi.

La Commission propose que cet organisme soit composé d'un président, de représentants des grands domaines de l'activité gouvernementale qui touchent de près la communauté francophone, tels que la santé, les services sociaux, l'éducation, la justice, l'économie, la culture et les loisirs, de même que de deux ou trois hauts-fonctionnaires au niveau des sous-ministres et des représentants des comités consultatifs de langue française des ministères.

Il est de plus recommandé que cet organisme soit appuyé par l'infrastructure de l'Office des affaires francophones et qu'il retienne, au besoin, les services d'experts-conseils et autres services. Un budget serait prévu à cette fin. Cet organisme devrait relever du ministre délégué aux Affaires francophones et lui soumettrait un rapport annuel.

La Commission suggère également que cet organisme bénéficie d'un mandat de trois ans. Lorsque la Loi aura été en vigueur pendant trois ans et que la communauté aura eu l'occasion d'utiliser les services, le gouvernement, selon la Commission, pourra déterminer si un autre mécanisme serait plus approprié à la situation.

Ontario

Un regard vers l'avenir

Au cours de la prochaine décennie, les prestateurs des services en français devront travailler ensemble afin de réaliser leurs objectifs communs de croissance et de développement de la communauté francophone, ainsi que de sa culture et de ses institutions culturelles. L'apport de la communauté demeurera une partie intégrante de la continuation et de l'élargissement de la mise en place des services en français.

Afin de maintenir l'enrichissement et l'épanouissement de la société francophone en Ontario, la province doit bâtir sur les fondations mises en place par cette Loi. La province doit aussi promouvoir la culture de la population de langue française, servir de façon active la communauté francophone et assurer que les services en français soient maintenus et améliorés, et ce, à tous les niveaux. L'Ontario a bien servi ce processus en adoptant cette loi sur les services de langue française. Il faut cependant reconnaître que la mise en oeuvre de la Loi se poursuivra au cours des années à venir.

Les besoins continus des Franco-Ontariens en matière de services en français doivent être reconnus et l'engagement à répondre à ces besoins doit se perpétuer au-delà de novembre 1989 si l'on souhaite que la communauté de langue française puisse bénéficier des droits conférés par la Loi. L'enthousiasme démontré tout au long du mandat de la Commission doit être maintenu et de nouvelles dispositions devront être prises afin d'assurer la survie de la culture pour les générations à venir.

En même temps, la communauté de langue française de l'Ontario doit être responsable de son propre épanouissement et de son développement. La représentation de la communauté francophone aux divers paliers gouvernementaux offrant des services doit être maintenue et améliorée. Par dessus tout, les membres de la communauté doivent être encouragés à utiliser ces services au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Un nombre adéquat de places dans les garderies francophones fera en sorte que le système de garderies de l'Ontario pourra protéger et sauvegarder le patrimoine francophone. Pour cela, les ministères doivent poursuivre de façon déterminée les initiatives en cours afin de répondre aux urgents besoins de la communauté francophone.

La Commission se réjouit de la mise sur pied des conseils scolaires de langue française à Toronto et à Ottawa-Carleton et appuie la création de tels conseils dans d'autres régions de la province.

Les programmes d'alphabétisation doivent continuer de répondre aux besoins des francophones désavantagés sur le plan socio-économique. Il faut non seulement promouvoir la formation individuelle, mais aussi encourager l'épanouissement global de la communauté.

Au niveau postsecondaire, les programmes collégiaux et universitaires de langue française devront être améliorés et augmentés. La Cité collégiale ouvrira ses portes à l'automne 1990 et desservira l'Est de l'Ontario. Il faudrait formuler des projets pour desservir les populations du Nord et du Sud.

En ce qui a trait à l'éducation de niveau universitaire, la Commission croit qu'il est de toute importance qu'une gamme complète de programmes et de services en français soit disponible. Au moment où l'Ontario travaille à réaliser cet objectif, deux thèses ont vu le jour. Certains favorisent la création d'une nouvelle institution qui regrouperait tous les programmes français existants de même que de nouveaux programmes. D'autres préfèrent la désignation de services déjà en place ou qui le seront sous peu. La décision prise à cet effet aura un impact considérable sur la communauté francophone de l'Ontario pour les générations à venir. Sur ce point si déterminant, la Commission croit qu'une commission spéciale devrait être créée afin d'analyser les besoins en matière de développement de programmes et de considérer les options qui se présentent.

Selon la Commission, la communauté a grandement bénéficié des nouveaux services de diffusion de la chaîne française de TVOntario. Ce service s'est avéré un moyen de communication efficace et positif qui atteint autant les salles de classe que les foyers et qui promouvoit le développement de la communauté. Lors de la planification du développement de la croissance et de l'expansion de cet outil vital, il faudra tenir compte du besoin de financement à long terme et d'accès à ce service de télévision.

La disponibilité des services médicaux et sociaux s'est améliorée au cours des dernières années. La création d'un centre de services médicaux et sociaux à Toronto ne doit être qu'une première étape. Des initiatives semblables devront être entreprises dans les régions désignées afin que des services soient offerts en français dans ce secteur vital.

Ontario

Au cours des prochaines années, il faudra prendre en considération les besoins de la population francophone en matière de services au niveau municipal. En ce qui a trait à l'administration de services subventionnés directement par la province, il faudra laisser aux gouvernements provincial et municipaux assez de temps pour planifier et établir leur relation de partenaires. Il faudra accorder une attention particulière aux services qui affectent de façon importante la vie de la communauté.

Afin d'offrir les services requis par la Loi, la province devra poursuivre activement ses initiatives dans le domaine des ressources humaines.

Au cours des années à venir, il faudra porter attention aux changements démographiques que connaîtra la population de l'Ontario. Il faudra respecter, au besoin, la désignation de nouvelles régions où les services en français devraient être offerts.

La prochaine décennie apportera, à coup sûr, de nouveaux défis dans le domaine des services en français. On ne pourra relever ces défis que si les débuts de cette ère nouvelle sont positifs.

Conclusion

Le préambule de la *Loi de 1986 sur les services en français* indique que "l'Assemblée législative reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et désire la sauvegarder pour les générations à venir...".

Les membres de la Commission ont été honorés de pouvoir participer à ce processus historique. D'importants progrès ont été faits en respectant la lettre et l'esprit de la Loi.

En offrant plus que le minimum prescrit par la Loi, le gouvernement de l'Ontario permettra à ses citoyens francophones de tirer avantage du plein impact de cette législation. En continuant de solliciter la participation de la communauté francophone, la province s'assurera que ses services sont à la fois pertinents et appropriés aux besoins de la communauté. Ainsi, l'Ontario pourra vraiment se doter d'un avenir fort et vibrant pour sa minorité francophone.

En novembre 1986, une nouvelle ère débutait pour les francophones de l'Ontario. La fin du mandat de la Commission des services en français, en novembre 1989, n'est que la continuité de cette ère nouvelle.

Ontario

État des dépenses

1988 - 1989

A la fin de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, l'état des dépenses de la Commission s'établit comme suit:

Salaires	306 714 $
Avantages sociaux	25 229 $
Transport et communications	8 384 $
Services	183 573 $
Fournitures et équipement	1 173 $
Total des dépenses	565 073 $

1989-1990

En date du 30 septembre 1989, l'état des dépenses de la Commission s'établit comme suit:

Salaires	152 089 $
Avantages sociaux	20 727 $
Transport et communications	9 930 $
Services	36 432 $
Fournitures et équipement	1 754 $
Total des dépenses	220 932 $